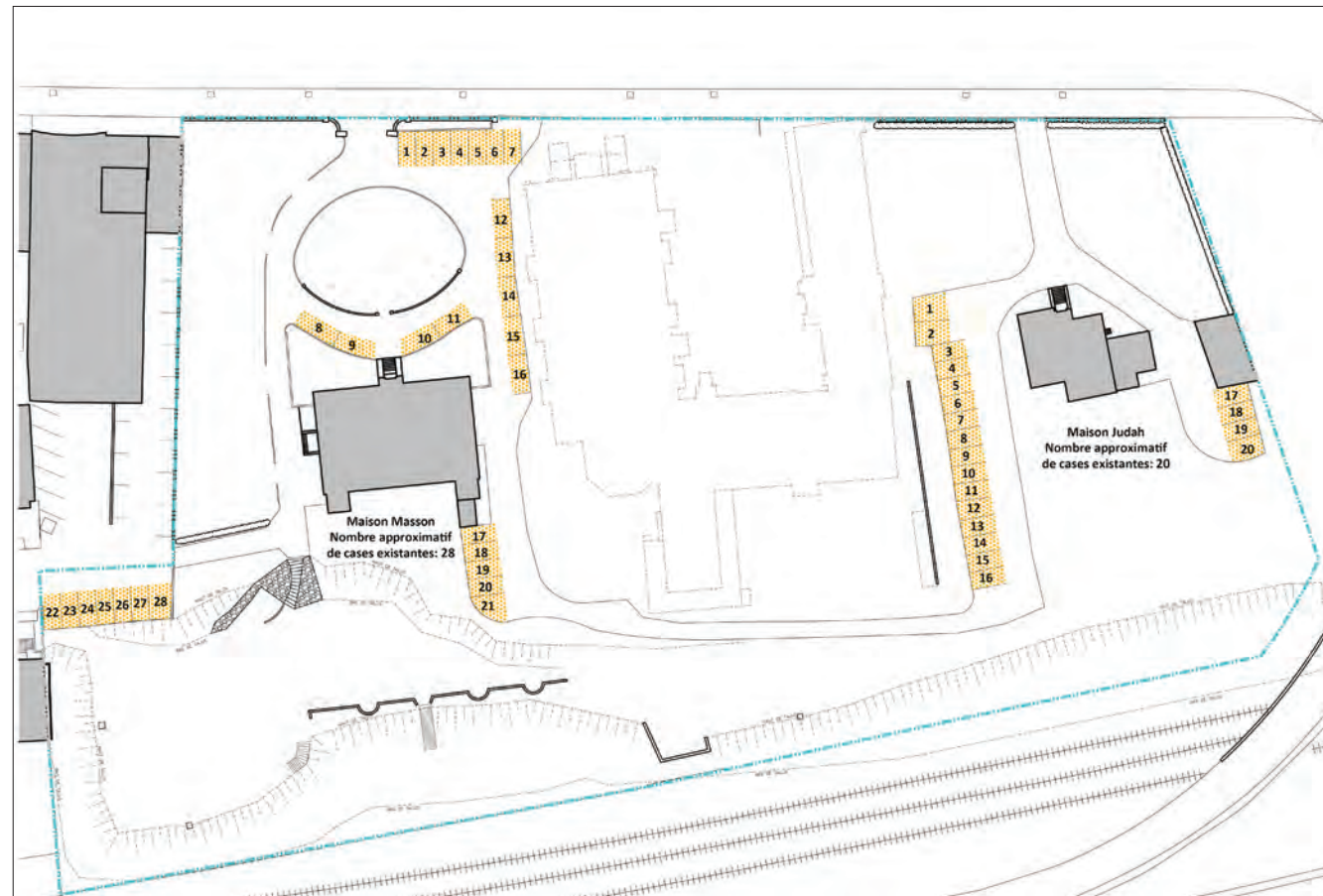


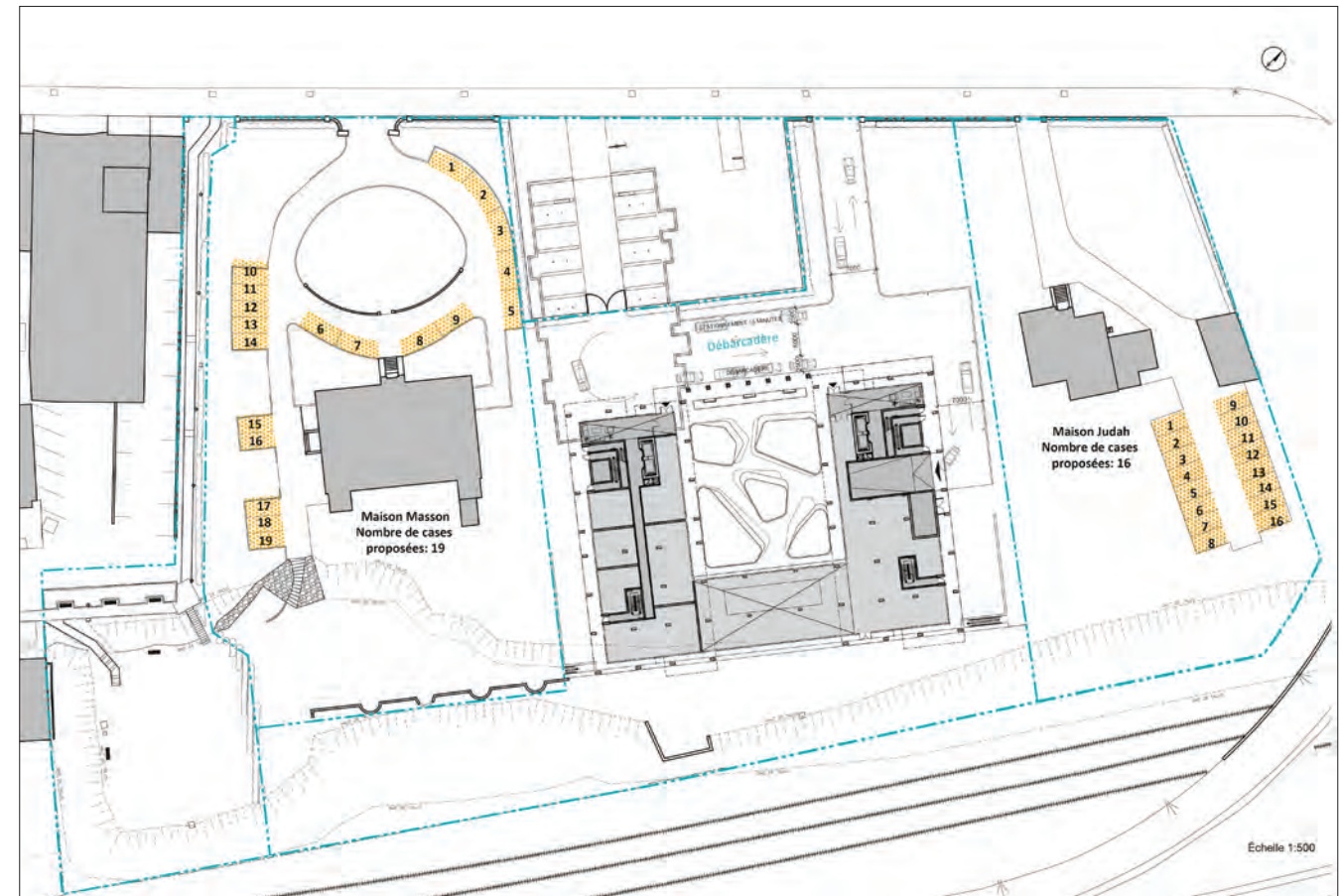
ANNEXE 6. STATIONNEMENT EXTÉRIEUR

Stationnement extérieur et circulation véhiculaire sur le site

Le projet de redéveloppement du Domaine des Franciscains empiète sur les ouvrages existants. Actuellement, les maisons Masson et Judah ont plus de 40 espaces de stationnements extérieurs aménagés sur le terrain. Selon l'arrondissement Ville-Marie, le droit acquis en matière de stationnement extérieur de ces maisons confèrent uniquement sept places de stationnement à la maison Masson et quatorze places à la maison Judah. Les droits acquis ne peuvent être maintenus si les places de stationnement sont déplacées ou réaménagées. Dans le cas d'aménagement de nouvelles places de stationnement extérieures, le maximum permis au règlement est nettement inférieur à la quantité permise par droit acquis. Le plan ci-dessous démontre la réorganisation proposée des stationnements. Cet aménagement réduit considérablement l'impact visuel des aires de stationnement devant les maisons.



STATIONNEMENT EXISTANT



STATIONNEMENT PROPOSÉ ET CIRCULATION VÉHICULAIRE SUR LE SITE

